

Milquet tente de minimiser

La ministre jure que tout est sous contrôle dans les salaires erronés

Nos révélations de vendredi sur le salaire erroné d'un prof sur deux ont mis le cabinet de Joëlle Milquet en émoi. Car aussi hallucinant que cela puisse-t-il paraître, la ministre semble avoir découvert via Sudpresse un audit qui date pourtant de février dernier...

Un salaire de prof sur deux erroné. Le verdict de l'audit de la Cour des comptes, que Sudpresse dévoilait vendredi, a semblé semer la panique à tous les étages au cabinet de la ministre de l'Enseignement. Étonnant : l'audit date de février et le député MR Laurent Henquet l'a interpellée dessus mardi. Pourtant, Joëlle Milquet (cdH) a semblé découvrir le problème ce vendredi !

En fin de journée, elle a publié un communiqué de trois pages, tentant de relativiser les choses. On y lit que ces salaires mal calculés sont un problème « *concernant l'ancienne législation* ». Soit celle où... Marie-Dominique Simonet (cdH) puis Marie-Martine Schyns (cdH) ont géré le département qu'elle occupe aujourd'hui ! Les intéressées ont dû apprécier...

Elle se livre ensuite à un calcul que ne renierait pas Jacqueline Galant. Reprenant à son compte un avis de l'administration, elle

conteste les 31 millions d'euros de préjudice que risque de subir la Communauté. Pour elle, « *le montant d'erreur ramené en base annuelle représente trois millions d'euros, et non 30 millions* ». Exact, sauf que les profs lésés peuvent remonter dix ans en arrière pour récupérer le manque de salaire perçu. Et que, selon nos sources, 3 millions fois dix, cela fait 30 millions, et non 3...

Elle assène ensuite que « *l'extrapo-*

« SA RÉPONSE EST UN VÉRITABLE AFFRONT À LA COUR DES COMPTES ! »

lation à 38.000 enseignants n'est basée que sur un échantillon de 120 enseignants exerçant manifestement pour la plupart des fonctions pour lesquelles le risque d'erreur était grand ». Elle tacle donc sèchement les spécialistes de la Cour des comptes, qui estiment leur extrapolation « *fiable à 95 %* », et sont renvoyés à leurs chères calculettes.

REMBOURSEMENTS

Elle promet toutefois que la réforme des titres, en 2016, permettra de refaire des calculs plus corrects. Et que « *des mesures de l'ad-*

ministration pour corriger les erreurs sont en cours ». Elle « *suit cette problématique de près* », n'évoquant à ce stade aucune compensation pour les erreurs du passé, même si son cabinet assure que toute demande de remboursement justifiée sera « *bien entendu* » acceptée.

De son côté, le député namurois Laurent Henquet (MR) qui a levé le lièvre, n'est pas en reste. « *Elle renvoie le problème à la précédente législature, en bonne politicienne qui n'y est pour rien* », sourit-il, un brin amer. « *Mais contester l'extrapolation à l'ensemble des profs faite par la Cour des comptes est un véritable affront à celle-ci, de même qu'à tous les statisticiens chevronnés qui y travaillent !* »

« *Elle tente aussi de dire qu'une bonne part des problèmes concerne des profs de religion islamique, alors que 85 % des profs concernés par l'audit sont dans l'enseignement libre qui n'offre aucun cours de ce type ! Il n'est pas normal que son cabinet n'ait pas repéré ce rapport de la Cour qui date de février et dans lequel on lui avait d'ailleurs donné la parole ! La seule bonne solution, ce serait d'engager des gens à l'administration pour corriger ces erreurs au détriment de milliers d'enseignants !* » ■

CHRISTIAN CARPENTIER